

L'indispensable caractère associatif de nos institutions

Vendredi 28 mars 2025 - N°512



par Georges de Certaines - Délégué Général des P.P

On entend parfois critiquer voire même remettre en cause le format associatif de notre système, invoquant ses lourdeurs, ses processus de prises de décisions trop long, ses impératifs de consultations parfois sclérosants. Mais il y a sans aucun doute plus d'avantages à vivre dans un tel système que d'imaginer un fonctionnement d'entreprise

Nos institutions ne sont pas des entreprises

On entend ou on lit souvent que France Galop (et d'autres Sociétés de Courses) devrait fonctionner comme des entreprises. Ces affirmations sous entendent que la gestion de ces structures serait plus efficace et plus performante qu'avec le modèle associatif. C'est une vue de l'esprit.

D'abord parce que nombre d'entreprises ne sont pas gérées en bonne intelligence et qu'il ne suffit évidemment pas de s'autoproclamer « entreprise » pour s'attribuer un certificat de bonne gestion.

Ensuite parce que l'entreprise a pour vocation de rechercher son intérêt direct et celui de ses

propriétaires, les actionnaires, sans chercher prioritairement à concilier un grand nombre d'intérêts particuliers et à essayer d'en faire la somme au nom d'un intérêt général. Or tel est l'objet d'une société-mère qui doit essayer de mettre en phase les intérêts de ses membres, propriétaires, éleveurs, entraîneurs, jockeys, sociétés de courses, en phase avec le PMU.

Ainsi, France Galop est bel et bien une association et c'est heureux ainsi. Si la recherche du profit devait être l'objet prioritaire de France Galop le fonctionnement serait bien différent. Le meilleur exemple est celui de la construction du programme. Il doit satisfaire différentes catégories d'éleveurs et de propriétaires et rechercher un équilibre bien compris. Si la rentabilité était l'objectif presque unique, le manager commencerait systématiquement par supprimer les épreuves non rentables sur le plan des paris. On imagine alors le nombre de courses de sélection – indispensables à nos équilibres – qui devraient être supprimés. Or l'objet de France Galop est bien de trouver un équilibre pour favoriser une sélection intelligente, pas uniquement d'organiser des courses modestes mais propices au chiffre d'affaire du PMU.

Si la recherche de l'optimisation budgétaire était l'objectif prioritaire de France Galop, on supprimerait la plupart des hippodromes en région en concentrant l'activité sur des PSF moins coûteuses en frais de personnel. On s'interrogerai sur les coûts d'exploitation de Longchamp et d'Auteuil car la notion de sélection passerait alors au second plan. Exit les impératifs d'aménagement du territoire qui

LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

fonde pourtant pour partie le monopole qui nous est confié et explique la mobilisation des élus lorsque nous avons besoin..

N'ouvrons pas la boîte de pandore en essayant de transformer nos institutions en entreprises. Quid des actions sur les marchés ? Quid d'une possible OPA d'un concurrent étranger ou de la FdJ ? Quid de la taxation des dividendes ? Il paraît évident qu'en tant qu'usagers des services de l'Institution nous aimerions parfois un management plus musclé même si, ces dernières années, il y a eu des progrès dans les services proposés et que le « mammoth a commencé à être dégraissé ».

De là découle aussi le statut du PMU qui n'est pas une entreprise commerciale comme les autres et dont il faut rappeler régulièrement à ses dirigeants qu'ils pilotent un GIE d'associations au service d'une filière économique et agricole.

C'est aussi en raison de ces spécificités et de cette notion d'intérêt général que la présence de la tutelle d'État est la règle au sein des sociétés-mères, du PMU, de la Fédération Nationale... Aux représentants de l'État de veiller à ce qu'il n'y ait pas sur ce plan de dérives ni de laissés pour comptes.

Le rôle essentiel de nos associations...

De ce statut associatif découle très logiquement le mode de management. Les instances sont composées pour parties de représentants des différentes composantes de l'institution c'est-à-dire des membres, propriétaires, éleveurs, entraîneurs, jockeys, sociétés de courses qui fixent les orientations, prennent les décisions et doivent en contrôler l'application. Il revient aux présidents de

ces instances de faire fonctionner au mieux le modèle associatif c'est-à-dire d'associer aux prises de décisions les représentants élus de ces différentes catégories.

Or, on a souvent l'impression que ce modèle associatif ne fonctionne pas pleinement comme il devrait l'être. Le Président de France Galop (comme au Trot) et son Conseil d'Administration sont élus pour quatre ans. Mais on n'a pas vraiment l'impression que les représentants des différentes associations soient régulièrement consultés. Douze personnes pilotent France Galop sans vraiment se retourner vers leurs mandants. Quant aux associations qui ne siègent pas au Conseil d'Administration, pendant quatre ans, elles ont bien peu voix au chapitre. C'est le cas des PP, statutairement qualifiée d'association représentative » mais bien peu consultée. Quant au Comité - c'est-à-dire à l'Assemblée Générale du Galop -, il fait fonction de lieu d'information, mais pas de lieu de partage des décisions.

Pourtant les associations ont un rôle essentiel à jouer. Elles doivent exprimer les souhaits de la base. En l'absence d'actionnaires, ce sont elles qui doivent jouer ce rôle d'impulsion et de contrôle du management. Le jouent-elles pleinement ? Je ne le crois pas.

... à travers une communication renforcée

Ainsi on entend peu les représentants des associations qui siègent au Conseil d'Administration communiquer sur la stratégie qu'ils défendent, sur leurs votes et les raisons qui les motivent. Une AG par an leur semble assez ! Pire, lors de mandatures

LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

précédentes on exigeait d'eux qu'ils signent un accord de confidentialité. On était là en pleine contradiction avec le devoir de transparence de représentants d'association vis-à-vis de leurs mandants.

A défaut d'être – es qualité – consultées par les dirigeants de France Galop, les associations représentatives devraient à mon sens avoir une communication plus développée pour proposer, exprimer des points de vue, critiquer de manière constructive les décisions prises et pas seulement collecter des adhésions ou des voix en années électorales. Certains organes de presse ouvrent volontiers les colonnes à des tribunes argumentées. Les réseaux sociaux ou des initiatives comme celle des PP à travers le *Grain de Sel* sont des moyens de faire vivre les indispensables débats qui sont garants de la nécessaire transparence propre à la vie associative.

A l'heure où nombre d'acteurs des courses sont légitimement inquiets pour l'avenir de leur passion c'est la communication honnête et régulière qui doit permettre d'entretenir notre « feu sacré ».

Partagez avec nous vos avis, vos idées, vos critiques en nous écrivant à associationpp@yahoo.fr